



CLIO. Histoire, femmes et sociétés

3 (1996)

Métiers. Corporations. Syndicalisme

Dominique LOISEAU

Associations féminines et syndicalisme en Loire-Atlantique des années 1930 aux années 1980

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Dominique LOISEAU, « Associations féminines et syndicalisme en Loire-Atlantique des années 1930 aux années 1980 », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 3 | 1996, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 10 février 2012. URL : <http://clio.revues.org/466> ; DOI : 10.4000/clio.466

Éditeur : Presses universitaires du Mirail

<http://clio.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://clio.revues.org/466>

Document généré automatiquement le 10 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Dominique LOISEAU

Associations féminines et syndicalisme en Loire-Atlantique des années 1930 aux années 1980

- 1 Qu'elles soient impliquées ou non dans un travail salarié, les femmes constituent un enjeu. Elles représentent une main-d'œuvre concurrente, une épouse, une sœur à « protéger », un soutien ou une opposition potentiels aux mouvements revendicatifs. Les aléas, les ambiguïtés des relations entre les syndicats et les femmes salariées ne seront pas repris ici. Les travaux de Madeleine Guilbert, Marie-Hélène Zylberberg-Hocquart, Margaret Maruani, Anni Borzeix, entre autres, les ont déjà soulignés. En revanche, les relations entre le syndicalisme et ces femmes dites au foyer ou ménagères (selon la terminologie politique adoptée), sont beaucoup moins étudiées, et leurs organisations sont méconnues. Pourtant, la mise en place dans les années trente de nouvelles organisations modifie le rapport des femmes au militantisme, dans un contexte de crise économique et de montée des fascismes. Ces organisations existent toujours, mais en 1980, après les Trente glorieuses et la décennie du « féminisme MLF », l'arrivée de la gauche au pouvoir marque une rupture, traçant un cadre chronologique d'une cinquantaine d'années¹.
- 2 Certes, la période de la seconde guerre mondiale et l'obtention du droit de vote pour les femmes provoquent aussi une rupture mais, à l'instar de Françoise Thébaud, je la considère moins importante que « la continuité de la politique familiale qui, des années vingt aux années soixante, assigne les femmes à la maternité et les hommes au travail rémunéré »². Néanmoins, j'insisterai essentiellement sur la période postérieure à 1945, qui est celle d'un recrutement de masse pour les nouvelles associations, permettant de mettre en évidence, au-delà des oppositions politiques entre communistes et catholiques-sociaux, des comportements proches et même des alliances.
- 3 Par ailleurs, il est parfois difficile, dans le cadre de ce militantisme féminin, de dissocier syndicalisme et politique, car les ménagères sont priées de ne pas s'opposer, de soutenir les luttes ouvrières, voire de s'engager elles-mêmes au quotidien. Dans cet objectif, il importe de leur trouver des terrains de mobilisation hors entreprise, non directement régis par le syndicalisme. Je serai donc amenée à me référer également à l'intervention des partis en direction des femmes, à parler de réseaux, de courants idéologiques. Ceci d'un double point de vue : celui du mouvement ouvrier traditionnel, essentiellement masculin, et celui des associations de femmes ou regroupant surtout des femmes. En effet, à partir des années trente, ces dernières ouvrent de plus grandes possibilités d'investissement aux femmes et aux jeunes filles, en développant le champ militant du travail quotidien dans les quartiers. Par ailleurs, qu'elles soient simples accompagnatrices du militantisme masculin ou qu'elles expriment un soutien actif, adhérentes et sympathisantes des nouvelles structures sont inévitablement concernées par les luttes ouvrières. Saint-Nazaire, ville symbole de hauts faits ouvriers, mais aussi ville moyenne de l'ouest de la France, met en relief les grandes tendances nationales à partir de sa situation spécifique : ville doublement récente, puisque née en 1850 et détruite en 1943, ville implantée dans une région marquée par les querelles religieuses, ville « qui compte le plus grand nombre d'associations au regard de sa population »³ ; ville où la population descendait volontiers dans la rue en soutien aux grévistes de la métallurgie, mais ville au plus faible taux d'activité féminine dans les années cinquante⁴.
- 4 Outre les sources écrites traditionnelles, les sources orales, constituées de soixante entretiens avec des militants et surtout avec des militantes et adhérentes, représentent le matériau indispensable, sans lequel ni l'histoire de ces associations regroupant des femmes, ni les itinéraires de ces femmes, ne peuvent être restitués dans leur complexité.

La création de nouvelles structures

- 5 Au-delà des désirs individuels de militer sur tel ou tel terrain, les différents mouvements qui apparaissent dans les années 1930 sont le résultat d'une volonté politique, qu'il s'agisse des catholiques ou des communistes. Connu pour son art consommé à diriger indirectement les mouvements de masse qu'il a suscités, le courant communiste est souvent considéré comme ayant l'apanage de cette volonté politique. Or, elle existe bel et bien dans le courant catholique mais est d'ordinaire masquée parce qu'il échappe, justement, à cette catégorisation du politique, et que le catholicisme social n'est qu'une des composantes, parfois contestée, de l'Eglise catholique. Il peut s'agir d'initiatives n'émanant pas de la hiérarchie catholique, mais elles s'intègrent néanmoins dans une stratégie d'ensemble de reconquête, par les mouvements d'Action catholique, des populations ouvrières jugées déchristianisées et influençables par les mouvements marxistes.
- 6 En créant de nouvelles structures (JOC-F, UJFF, LOC-F, CMF)⁵, catholiques et communistes veulent diversifier et amplifier leur recrutement chez les jeunes et les femmes, et sont donc amenés à définir des objectifs adéquats. Précédemment, les jeunes n'avaient pas été oubliés : les Jeunesses communistes et les patronages existaient, mais la mixité des Jeunesses - du moins selon ses dirigeant(e)s - conduisait à un faible recrutement féminin, et les occupations des patronages ne les situaient pas dans le mouvement ouvrier. La non-mixité va désormais constituer la règle, sauf pour la LOC-F qui occupe une position intermédiaire avec deux branches distinctes, mais des réunions communes.
- 7 Seuls les socialistes perpétuent la mixité et si la SFIO réorganise les Jeunesses socialistes, elle ne met en place aucune nouvelle structure pour les femmes et les jeunes filles, affirmant sa volonté de ne pas séparer hommes et femmes dans la lutte⁶. De fait, les différents orateurs et oratrices intervenant à Nantes ou Saint-Nazaire dans les années trente développent une même argumentation : le devoir des femmes est d'adhérer au parti socialiste et de soutenir l'époux au lieu de s'y opposer. Une double obligation doit donc mener les femmes vers le parti : obligation de classe, obligation de sexe. Or, l'inertie des militants sur le plan du recrutement des femmes est un obstacle majeur. Cette inertie traduit l'ambivalence du mouvement ouvrier par rapport aux femmes, ambivalence qui ne se limite pas à la SFIO et se manifeste, par exemple, dans les positions vis-à-vis du travail des femmes ; en 1933, Bernard Escurat, responsable socialiste nazairien, intervient ainsi au Congrès des maires de France :
- Ne croyez-vous pas qu'il est démoralisant de voir un homme sans travail venir solliciter un secours alors que la femme d'à côté va à l'atelier ? Nous devrions, par un vœu, demander que la scolarité soit prolongée jusqu'à quinze ans révolus et que les femmes n'aillent pas dans les ateliers prendre la place des hommes. [...] Le Congrès des maires de France se prononce à l'unanimité, communistes et socialistes compris, pour le retour des travailleuses chez elles.⁷
- 8 Le véritable travail des femmes s'effectue à la maison ; les femmes socialistes elles-mêmes en sont convaincues et, tout en revendiquant le droit au travail pour toutes, demandent « la reconnaissance de la maternité comme fonction sociale rétribuée »⁸. L'essentiel étant l'apport d'un revenu au ménage, les femmes du courant SFIO, dès que le salaire de l'époux le permet, restent au foyer. Leur pratique diffère donc peu de celles des catholiques et de nombre d'adhérentes communistes, à cette différence près que les catholiques harmonisent théorie et pratique. Par ailleurs, l'impossibilité pour les sympathisantes socialistes d'adhérer à un mouvement de masse perpétue la faiblesse des effectifs féminins dans la SFIO, et n'offre guère d'issue militante aux non-salariées.
- 9 JOC et JOCF, créées en 1928 et 1930, connaissent un franc succès (45 000 membres en 1938)⁹, mais il importe de ne pas trop, ou uniquement, "gauchiser" le militantisme jociste, car toutes et tous ne s'engagent pas ultérieurement dans les syndicats ou les mouvements familiaux. Son rôle n'en demeure pas moins immense dans l'éveil de toute une génération de militants auxquels leur milieu, leur formation, leur foi ne permettaient guère de s'inscrire d'emblée dans le mouvement ouvrier, ceci étant encore plus vrai pour les filles que pour les garçons.
- 10 De son côté, le parti communiste a beaucoup fluctué sur la question féminine : dans quelle mesure faut-il mener des actions spécifiques, et sur quels mots d'ordre ? Dans la perspective

nouvellement proclamée de « l'Union du peuple de France », la non-mixité de l'Union des jeunes filles de France, créée en 1936, ainsi que l'élargissement des revendications, doivent contribuer à développer le recrutement¹⁰. Aucune référence politique directe ne figure d'ailleurs dans l'appellation de la nouvelle organisation, dont le journal s'intitule *Filles de France*, alors que celui des Jeunesses communistes porte toujours le nom d'*Avant-garde*. Le Comité mondial des femmes, fondé à Saint-Nazaire en novembre 1935, soit environ un an après la formation de la structure nationale, introduit la possibilité pour les femmes adultes d'un militantisme dans la mouvance communiste¹¹. Pour bon nombre, il constitue le premier engagement. Malgré un développement prometteur¹², le CMF connaît une durée d'existence brève. Stoppé par le conflit mondial, il n'est pas réactivé en 1945, le PCF choisissant de créer l'Union des femmes françaises, qui revendique la continuité avec les Comités féminins de la Résistance et avec l'UJFF. Le CMF apparaît trop lié à l'Internationale communiste dans une période où le PCF met en avant son rôle dans la libération de la nation française¹³. Marthe Gallet, fondatrice de l'Union des femmes françaises nazairienne, résistante, ex-secrétaire de l'UJFF, incarne parfaitement la filiation souhaitée, malgré son militantisme au CMF. Ceci dit, les militantes n'opèrent pas toujours ces distinctions et pour l'une d'elles, « le premier comité, c'était le CMF et après ça a été l'UFF ». En effet, l'UFF répond, elle aussi, à la préoccupation du parti communiste de créer un mouvement de masse féminin, le droit de vote et d'éligibilité des femmes ne faisant qu'accélérer le processus. La mise en avant de revendications immédiates apparaît plus que jamais à l'ordre du jour ainsi que le choix de terrains d'action jugés plus aptes à mobiliser les femmes dans les quartiers : la paix, la solidarité, les conditions de vie quotidiennes des femmes et des familles.

11 Pour les femmes catholiques, la mise en place en 1933 de la Ligue ouvrière chrétienne féminine¹⁴ pallie un manque, puisqu'il n'y a pas d'organisation politique correspondante et que beaucoup d'anciennes jocistes ne sont pas salariées. Elle représente, surtout dans son développement ultérieur sous le nom du Mouvement populaire des familles, à partir de 1941, un militantisme familial, bien que la première impulsion provienne d'anciennes de la JOCF qui « voulaient rester dans le mouvement ouvrier et ne pas constituer une amicale de vieilles filles »¹⁵. Faut-il y voir un signe de la place que prendront les femmes dans le MPF et surtout dans les organisations de masse issues de la scission de 1951¹⁶ ? Dans cet article, je traiterai de l'une d'entre elles, l'Association populaire familiale, hégémonique dans la région nazairienne au moment de la scission. Elle reprend à son compte la volonté, manifestée depuis la création de la LOC-F, d'intégrer les femmes dans le militantisme familial. Elles doivent être valorisées, mais toujours selon le principe de la complémentarité. S'il faut, estime le groupe nazairien, « susciter chez les femmes un désir de promotion », les aider à « retrouver leur dignité », c'est la féminité et la maternité qui les rendent irremplaçables. Mais de fait, ces femmes au foyer assument nombre de tâches militantes quotidiennes, en fonction de cette volonté d'intégration, de promotion, et parce que, libres pendant la journée, elles assurent le lien entre les adhérent(e)s, et effectuent la plupart des démarches. Le militantisme familial se déroule dans les quartiers, en vertu de la complémentarité souhaitée avec le monde du travail salarié.

12 Qu'ils la revendiquent ou pas, catholiques et communistes pratiquent, au mieux, l'égalité dans la différence, toujours liée à leur perception des rôles masculins et féminins. Ceci dit, sur le plan du nombre et de l'accès à des responsabilités, la non-mixité offre des conditions apparemment plus positives. L'APF locale regroupe 300 à 600 familles dans les décennies cinquante et soixante. Des militant(e) participent également à la structure départementale (Robert Chomette, Jean Desrues, Isabelle Brisset) et au Conseil national (Jean Desrues de 1958 à 1966, puis Isabelle Brisset jusqu'en 1975). Les adhérentes nazairiennes de l'UFF sont environ 400 en 1949, mais leur nombre diminue ensuite, et Marthe Gallet, lors d'un entretien, estime¹⁷ qu'elles sont 150 à 200 des années cinquante à 1970. Marthe Gallet est secrétaire jusqu'en 1967, date à laquelle elle devient présidente, le secrétariat étant assuré par Monique Jouan, représentante de la Loire-Atlantique au Conseil national de l'UFF (de 1968 à 1974). Par ailleurs, les deux associations, au-delà de leurs divergences, présentent des points communs : elles regroupent des femmes du milieu populaire (et des hommes pour l'APF)

autour de l'objectif d'amélioration de la vie quotidienne. Ces adhérentes sont essentiellement non-salariées, si bien que, par conviction et/ou nécessité, les deux organisations s'adaptent à leur base sociale, situant les femmes d'abord au sein de la famille. Néanmoins, elles abordent également le terrain syndical et même politique, bien que cela représente incontestablement, nous le verrons, une difficulté plus grande pour l'APF que pour l'UFF.

Le travail quotidien dans les quartiers

- 13 La complémentarité est théorisée par l'APF, qui se considère comme l'homologue des syndicats professionnels sur le plan familial : « L'APF est en quelque sorte un syndicat des usagers »¹⁸, ouvrant un nouveau front dans le combat ouvrier en s'appuyant sur une frange particulière de la population ouvrière. Il faut, dit-elle, que les problèmes familiaux soient « dominés par ceux-là même qui les vivent, c'est-à-dire non seulement les travailleurs (en tant que profession) mais par les femmes qui chaque jour les affrontent »¹⁹. Pour l'APF, certains secteurs comme le logement, l'école, les quartiers, sont directement de son ressort, mais d'autres peuvent être pris en charge selon le principe de la complémentarité des tâches entre syndicats professionnels et APF. L'assemblée générale nazairienne de 1957 appuie ainsi sa démonstration :

	salaires	prestations familiales	sécurité de l'emploi	sécurité par rapport à la maladie	prix stables
syndicat professionnel	salariés : amélioration des salaires	cotisants : co-gestion paritaire	salariés : convention collective	cotisants : co-gestion paritaire	salariés : pour alignement prix-salaire
APF	non	bénéficiaire : dégradation, détournement	familles : débouchés des jeunes, formation professionnelle	usagers : sécurité sociale, remboursement des dépenses maladies	consommatrices* : contrôle des prix

* Au féminin dans le texte

- 14 La volonté de convaincre des syndicalistes professionnels, parfois réticents, se double de la nécessité de fournir aux militant(e)s une perspective idéologique cohérente : l'APF affirme son engagement dans le mouvement ouvrier global et revendique, notamment pour les femmes, un terrain d'action. En même temps, évoquant la complémentarité des terrains, elle demeure fidèle aux conceptions du courant catholique.
- 15 De son côté, l'UFF, instrument communiste du « travail parmi les femmes », est, après quelques incertitudes (il existe dans les premières années des groupes UFF d'entreprise), spécialisée dans le rassemblement des femmes non-salariées, des ménagères. S'occuper des problèmes quotidiens des femmes et des familles (puisque, tout comme pour l'APF, les deux ne se dissocient guère, au moins jusqu'au milieu des années soixante) constitue une source de recrutement, mais également le moyen de créer une prise de conscience de la nécessité de l'action collective. L'UFF se situe elle aussi comme une composante du mouvement ouvrier, sur un autre territoire que celui de l'entreprise. Ainsi, dit le groupe de Marseille, « Nous les mères de famille, l'UFF c'est notre syndicat »²⁰.
- 16 Diverses, indispensables, parfois ingrates, les interventions sur le terrain de la vie quotidienne représentent une part essentielle de l'activité des deux associations, ce qui permet d'aborder la question, ou plutôt le présupposé, du concret. En effet, que signifie l'assimilation, considérée évidente, des activités militantes féminines à un concret perçu comme restrictif ? L'action des femmes contre la vie chère, pour un logement convenable, pour un ravitaillement régulier (dans les années d'après-guerre) serait-elle plus concrète que l'action des syndicats

professionnels pour obtenir des augmentations de salaire ? Certes, les activités syndicales concrètes sont transcendées par une analyse plus globale des origines de l'inégalité, une volonté de contribuer à modifier le système social. Mais l'UFF effectue dès le début cette analyse, et l'APF s'y rallie progressivement, en même temps qu'elle évolue vers une orientation socialiste, se prononçant en 1968 pour un socialisme démocratique (le noyau militant nazairien, après avoir abandonné la référence du MRP pour celle du PSU, entre au Parti socialiste en 1974, avec le courant rocardien). A contrario, les organisations syndicales ont mis en place des caisses de secours en cas de maladie ou de chômage, afin d'apporter une aide immédiate à leurs adhérents, parallèlement à l'action revendicative. Lorsque l'équilibre se rompt entre service, aide et revendication, la qualité d'organisation syndicale est remise en question par les autres composantes du mouvement ouvrier ; ainsi, la CFTC²¹ a longtemps fonctionné comme un organisme offrant des services variés à ses adhérents plutôt que comme une structure de revendication et de contestation. De ce point de vue, les liens de l'APF avec la CFTC, ses origines de mouvement d'Action catholique, la conduisent sur la voie de l'action immédiate, et notamment, nous le verrons, de l'organisation de "services". Cependant, même à sa création et malgré des références idéologiques différentes de celles de l'UFF, l'APF veut, elle aussi, modifier le fonctionnement de la société. Lors de son congrès constitutif en 1946, la Confédération nationale déclare vouloir prendre en charge toute la vie ouvrière, « incarner un milieu social sur le plan familial et le représenter en bloc, devenir effectivement son organe de défense et d'action, tenir le rôle qu'assure le syndicalisme sur le plan du travail ».

17 Que reste-t-il alors de ce présupposé réduisant le militantisme des femmes au concret ? Quand leurs activités sont ainsi perçues, avec une connotation péjorative et dévalorisante, n'est-ce pas parce qu'elles recourent celles de la vie quotidienne des femmes, liée à leur rôle ?

18 Les activités dites de service, dans lesquelles prédomine l'entraide, et qui alimentent le préjugé du concret, prennent plusieurs formes. L'UFF détient incontestablement l'initiative dans le domaine de l'activité sociale, l'organisation annuelle de fêtes de l'enfance (où Marthe Gallet prononce, dit-elle, « un petit discours qui situait la journée... cela dépendait des problèmes de l'heure... la paix, très souvent la paix... »), la mise en place, dans le cadre des Amicales laïques, d'activités destinées aux enfants ou à leurs mères. Or, si la danse pour les enfants ne pose pas question, proposer des cours de gymnastique pour les femmes semble une aberration, provoquant au sein de l'Amicale, vers le milieu des années soixante, moqueries et interrogations : « et les femmes, qu'est-ce qu'elles vont aller faire ? Elles ne peuvent pas s'occuper des enfants ? » Malgré ces réactions, le projet se met en place car il rencontre une audience chez les femmes. Transformés en enjeux imprévus, les cours de gymnastique révèlent le désir, latent ou inconscient, des femmes de sortir de chez elles pour des activités les concernant directement.

19 Toutefois, le service essentiel est celui des appareils ménagers, domaine privilégié de l'APF. Il s'agit notamment de machines à laver, achetées par l'association, prêtées aux usagers en échange d'une modique contribution financière et de l'adhésion. Leur succès garantit donc l'ampleur et la stabilité du recrutement, sans pour autant transformer systématiquement les adhérentes en militantes. Ce type d'intervention, qui connaît un plein succès jusque vers 1964, ne correspond pas à la volonté de l'UFF de regrouper les femmes autour de revendications présentées aux pouvoirs publics. En revanche, il concorde avec les objectifs de l'APF : faire assurer par les usagères la gestion de leurs propres besoins, développer le sens de la responsabilité collective, libérer les femmes d'une partie du travail ménager. Le fait que cette solution ne s'apparente pas à une revendication ne constitue pas un obstacle pour l'APF : réformisme parfois aux franges de l'assistantat et projet de contre-société ouvrière, capable de se suffire à elle-même, apparaissent comme les deux faces d'une même activité. Les comptes rendus des assemblées générales annuelles montrent que pour la majorité des adhérentes, le service représente une fin en soi. Malgré tout, les contacts établis permettent discussions et réflexions, en particulier de la part des responsables de quartier, vivier pour le recrutement et lien indispensable avec la masse des familles adhérentes (300 à 400 familles utilisatrices de machines à laver).

20 Parmi les autres secteurs d'intervention (logement, prix, santé...), la Sécurité sociale et les prestations familiales, au nom de la défense d'une « conquête des familles travailleuses », constituent un axe privilégié des discours et actions unitaires entre APF et UFF, dans des cartels de défense mais aussi dans le cadre d'actions qui leur sont spécifiques. Ainsi, en 1958, comme l'indique le journal local *La Résistance de l'Ouest*²² : « Calmes et décidées, les femmes sont descendues dans la rue ; revendiquant un relèvement de 20% des allocations familiales, 500 mères de famille ont défilé en ville ». Réunie à l'appel d'un large comité unitaire, où figurent APF et UFF, la manifestation étonne le journaliste ; le fait, écrit-il, « est insolite ». Aucune référence n'est faite à la manifestation en 1936, autour du Comité mondial des femmes, de 2000 femmes exprimant leur soutien aux grévistes, ni aux membres des délégations et des soupes populaires des années d'après-guerre. La visibilité de la manifestation de 1958 apparaît liée au nombre et peut-être à son caractère uniquement féminin. Mères de familles manifestant pour des allocations liées aux enfants, elles peuvent être perçues comme concernées au premier chef par la revendication. A condition de considérer (ce qui est une opinion largement répandue parmi les manifestantes) les activités des mères au foyer comme leur rôle, leur vocation, leur essence, elles manifestent ici davantage pour elles-mêmes qu'en soutenant les revendications des époux pour le salaire et l'emploi. Plusieurs « déléguées » portent une motion à la sous-préfecture, après avoir écouté « leurs porte-parole ». Le journaliste reprend les termes utilisés dans le cadre du syndicalisme professionnel : le principal sujet d'étonnement n'est-il pas, finalement, que les femmes agissent... comme les hommes ?

21 L'APF porte également une autre revendication. Affirmant « son attachement aux principes démocratiques de gestion des organismes de Sécurité sociale, (elle) demande son extension, par l'octroi du droit de vote aux femmes de salariés, n'exerçant pas d'activité professionnelle, et par l'accession des organisations d'usagers aux responsabilités de gestion »²³. En 1962, l'APF de Saint-Nazaire tente de faire aboutir cette revendication, en faisant entrer au conseil d'administration de la Caisse primaire d'assurance maladie une mère de famille présentée en tant que personne qualifiée, puisqu'elles « sont les principales usagères ». Dans cet objectif, « 70 mères de famille, membres de l'APF et de l'APAF, distribuent des tracts devant la CPAM pendant une semaine »²⁴. Soutenue et élue par la CGT, la CFTC et FO, la militante désignée ne peut malgré tout siéger, une circulaire ministérielle supprimant l'élection par les syndicats au profit d'une désignation par les CPAM. Constamment renouvelée, visant à la reconnaissance du travail fourni par les mères de familles non salariées, cette revendication demeure quasiment lettre morte, même lorsque l'APF se transforme en Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV), en 1976. Lors des élections de 1984, selon une militante²⁵, la CFDT départementale et régionale, en refusant la présence de membres de la CSCV sur les listes de candidature, provoque des réactions d'amertume : « Mais nous sommes des usagers de la Sécurité sociale ! Qui va faire les files d'attente, qui va réclamer pour la famille, pour son mari ? C'est quand même bien nous, les militantes des organisations, ou les femmes des ouvriers, tout simplement ! ». Pourquoi ces réactions différentes de la CFDT en 1962 et 1984 ? Serait-ce dû en partie à l'extrême féminisation de la CSCV, toujours mixte en principe mais essentiellement composée de femmes et dirigée par elles ? Par ailleurs, les conceptions fondamentales des militantes ont beaucoup évolué²⁶, jusqu'à déclarer que « la famille traditionnelle est facteur de conservatisme »²⁷. L'APF cesse de se définir comme organisation des familles, pour choisir « l'organisation des membres de la classe ouvrière », vivant ou non en famille. Concrétisée en 1976 par l'adhésion individuelle et non plus familiale, cette orientation trouve son équivalent dans l'analyse de la situation des femmes comme situation de dépendance, notamment dans la classe ouvrière²⁸. Pourtant, pour les militantes, la transgression consiste à prendre un emploi salarié et non à s'investir dans un groupe féministe. Inconsciemment peut-être, les limites à ne pas dépasser sont tracées : au-delà, ce serait trahir sa classe. Or, l'APF-CSCV s'est construite en référence au milieu populaire, puis à la classe ouvrière. Le début des années quatre-vingt marque un arrêt de la remise en question sur le plan des femmes. En effet, les militantes ne veulent pas se couper du monde masculin, et sont profondément attachées à leur organisation. Or, l'analyse des rapports de sexe y introduit un clivage alors que, dans son ensemble, elle n'a

pas encore complètement intégré l'analyse en termes de classe, qui doit absolument constituer un fondement de la nouvelle organisation, sous peine de nier tout le processus d'évolution. Sur ce point, tout en allant plus loin dans la remise en question personnelle et organisationnelle, elle rejoint l'UFF.

22 Celle-ci conserve son axe central : revendiquer l'égalité homme-femme au sein de la famille et de la société et, pour cela, dénoncer les responsabilités du gouvernement, modifier les lois. La cellule familiale n'est pas remise en cause, mais la conception des relations internes à cette famille se modifie prudemment, l'UFF de la décennie 1970 luttant contre les discriminations sexistes (depuis les manuels scolaires jusqu'au viol), même si tous les comités ne prennent pas en charge l'ensemble des domaines ainsi défrichés : la question du viol, par exemple, ne semble pas reprise à Saint-Nazaire, où l'UFF s'intéresse davantage au droit au travail des femmes. Ces nouveaux terrains d'intervention n'isolent pas l'UFF dans le courant communiste car CGT et PCF sont au même moment traversés par des luttes d'influence favorisant jusque vers 1981-82 une radicalisation dans le « travail parmi les femmes ». A cette date, la défaite du courant représenté, entre autres, par le comité de rédaction d'*Antoinette*, journal féminin de la CGT, se répercute dans l'ensemble du courant communiste, dont l'UFF. Les changements d'orientation ne signifient pas qu'elle s'autonomise par rapport au PCF²⁹.

23 Pour en revenir aux revendications quotidiennes, si les femmes sont d'abord intervenues beaucoup plus en fonction des intérêts de la famille, à laquelle elles s'identifient, qu'en fonction de leurs intérêts spécifiques, cette limitation, liée à leur contexte personnel et à l'époque considérée, ne doit pas faire oublier que l'action est aussi en elle-même une transgression. Les deux associations, comme elles le souhaitent, accomplissent un important travail de « promotion » des femmes et les obligent à se poser la question : que voulons-nous, nous, mères de famille cherchant à comprendre et à transformer la vie quotidienne ? Enfin, la volonté commune de l'UFF et de l'APF d'ancrer ces luttes en référence au mouvement syndical situe les femmes dans le camp ouvrier, et ce grâce à leurs interventions propres et non plus en fonction du travail ou du militantisme du mari. Néanmoins, les syndicats renâclent parfois à reconnaître le militantisme, essentiellement féminin, émanant des quartiers. Cela contribue à la négation ou du moins à la difficulté de mémorisation des actes de solidarité féminine aux grèves ouvrières. Les réticences à la reconnaissance de la possibilité d'une action autonome des femmes reflètent les réticences à les appréhender comme sujets.

La femme cachée du militant : l'accompagnatrice

24 Pour accepter le militantisme du mari, à plus forte raison pour militer elles-mêmes, les femmes doivent surmonter de nombreux handicaps. Pendant les années trente, sans que le militantisme devienne pour elles un acquis définitif et généralisé, il est facilité par la création déjà évoquée de structures visant à un recrutement de masse, par la solidarité vécue lors des grèves de 1936. Le sentiment d'injustice devant les difficultés économiques du début de la décennie suscite une identité ouvrière, pour les femmes comme pour les hommes. Toutefois, l'accès au militantisme demeure bien plus souvent le fait masculin.

25 Qu'il soit soutenu ou toléré par la compagne, le militantisme de l'époux se répercute inévitablement sur le noyau familial. Si les femmes évoquent peu les implications financières, pourtant bien réelles, elles s'avèrent beaucoup plus disertes sur les répercussions concernant les relations familiales et le rythme de vie³⁰. Fortement ressenties par les non-militantes, la solitude, l'attente et les responsabilités éducatives non partagées sont également le lot d'une partie des militantes qui s'imposent d'exercer leurs activités sans porter préjudice aux enfants. Tristesse, critiques ou inquiétudes sur les priorités des maris s'expriment assez facilement au cours des entretiens. La situation se révèle d'autant plus difficile à supporter que la plupart admirent leur mari militant. Cependant, cette admiration les soutient également, car pour assumer plus aisément leur fonction d'épouse de militant, elles s'appuient sur les mythes du « grand homme » et de « la cause », celle-ci se nuançant de « devoir social » pour les catholiques. Elles s'appuient également, souvent tacitement, sur l'image de l'épouse dévouée, inférieure à son mari mais valorisée par l'accomplissement du devoir féminin.

- 26 « Le rôle essentiel des femmes à Saint-Nazaire, ça a été de soutenir le mari. Sans une femme qui accepte, le mari ne peut pas militer ». Malgré sa négation implicite d'un engagement personnel des femmes, cette affirmation d'un dirigeant syndical traduit la réalité quotidienne de l'implication des épouses. Ponctuellement, les organisations syndicales rendent d'ailleurs hommage à ces épouses qu'il importe de ménager. Ainsi le secrétaire de la CGT nazairienne, après un conflit de quinze jours en 1935, « pria les femmes de bien vouloir l'excuser d'avoir abusé du temps de leur mari. Aujourd'hui, elles sont récompensées en apprenant qu'ils ont bien servi les intérêts de leurs camarades »³¹. Dans la même veine, en 1966, le secrétaire adjoint du syndicat des Métaux, s'adressant à l'épouse du premier permanent FO, « rendit hommage à son attitude empreinte d'acceptation confiante qui permit à son mari d'accomplir sa tâche syndicale sans entrave et l'en remercie au nom de tous »³².
- 27 La concentration sur une seule personne des fonctions ménagères et éducatives s'accompagne souvent d'un surcroît de ces tâches, à cause des réunions, repas, hébergements entraînés par le militantisme du mari. Mais l'interaction dépasse parfois cette forme ménagère : des épouses plient les journaux, expédient les bulletins, recherchent de la documentation, donnent leur avis sur projets et discours. Ces petites mains du militant apportent un secours précieux, mais qui demeure invisible car, réalisé dans la sphère privée, il adopte les mêmes caractéristiques que le travail domestique. Les femmes d'ailleurs ne revendiquent pas de reconnaissance extérieure, incluant cet apport dans leurs fonctions d'accompagnatrices. « Ma fierté, dira l'une d'elles, c'était d'avoir un mari que je rendais complètement disponible ». Plus elle est explicitée, plus cette volonté s'inscrit dans l'idéal de complémentarité des rôles, très prégnant lorsque l'épouse n'exerce pas d'emploi et/ou ne milite pas. Dans les deux cas, c'est le rythme du mari qui détermine celui de la famille, sans qu'il soit nécessaire de rechercher un compromis permettant à chacun de participer aux réunions.
- 28 Par ailleurs, sauf pour les militantes les plus engagées, l'UFF et l'APF proposent un militantisme en journée, assez facilement conciliable avec les horaires familiaux traditionnels. Hommes (et souvent femmes) ne concèdent le primat à l'engagement féminin que très ponctuellement, ce qui illustre la suprématie du syndicalisme professionnel et du parti politique, essentiellement masculins, sur le militantisme de quartier, essentiellement féminin. A la limite, l'investissement des femmes en est annihilé : « Il fallait quelqu'un pour garder les enfants, donc c'est lui qui sortait ; il n'aurait jamais accepté qu'un soir je parte en réunion et que lui, il reste pour garder les enfants ».
- 29 L'organisation de fêtes pour les familles permet de concrétiser, une ou plusieurs fois par an, la sympathie manifestée par les épouses. Plusieurs femmes de militants CFDT/CFDT ont également évoqué la possibilité d'accompagner leur mari lors des sessions de formation syndicale (les Ecoles normales ouvrières). Le syndicat choisit effectivement des lieux où les familles peuvent être hébergées, bel exemple d'idéal de complémentarité modernisé : la femme, au foyer de préférence, soutient l'époux salarié dans son engagement militant. Enfin, l'Action catholique ouvrière, mise en place en 1951 pour permettre la réflexion spirituelle collective des militant(e)s engagé(e)s dans les mouvements syndicaux et familiaux, joue un rôle notable. Beaucoup de femmes, non salariées mais « entrées en ACO » avec leur mari militant, s'y trouvent confrontées à leur non-engagement. Or, l'ACO demande - et suscite souvent - cet engagement temporel comme moyen et preuve de l'engagement spirituel. Très souvent pratiqué en couple, le militantisme à l'ACO renforce la famille et en même temps la renoue car les femmes sont amenées à se situer en tant que sujets. Pour un certain nombre de femmes, militer commence ainsi, l'association familiale devenant le lieu privilégié de l'investissement. Toutefois, même lorsque les femmes adhèrent au CMF, à l'UFF ou à l'APF, le chemin n'est pas toujours aisé, du soutien au sein du foyer au soutien public.

Les ménagères et les luttes ouvrières

- 30 Chaque manifestation conséquente de soutien des femmes aux luttes ouvrières est saluée comme nouvelle et exceptionnelle. Il est vrai que ces apparitions extérieures sont d'abord sporadiques, et que la mémoire valorise davantage la lutte que le soutien. Cela s'avère particulièrement vrai jusqu'au milieu des années soixante. Durant cette période, si les

adhérentes peuvent se révéler réticentes, la plupart des militantes sont convaincues de l'importance des luttes ouvrières, mais leur capacité à l'exprimer publiquement et les formes de cette expression constituent des enjeux. Militantes et adhérentes de l'UFF éprouvent d'ailleurs beaucoup moins de difficultés que celles de l'APF à organiser les comités de soutien, à descendre dans la rue. Bien que stimulées par la participation des époux aux grèves, par les prises de position de l'ACO, enfin par la volonté de se situer dans le « monde ouvrier », ces dernières ne s'engagent que progressivement. La grève de 1950 à la SNCASO, importante entreprise nazairienne, illustre ces difficultés. Suivant la suggestion d'un syndicaliste CFTC, une délégation de femmes auprès de la direction est organisée. Elle est composée essentiellement de femmes de l'UFF ; deux militantes de l'APF, selon Isabelle Brisset³³, membre de la délégation, « ne sont pas allées jusqu'au bout, elles ont dit : c'est plus fort que nous, on arrête, c'est plus fort que nous ». Pour cette petite minorité, la marge de manœuvre s'avère étroite, entre la volonté de soutenir et l'intériorisation des bornes à ne pas dépasser, compte tenu de leur sexe, de leur éducation catholique, de leur peur du communisme. Dès sa création, l'UFF associe aisément déclarations publiques, délégations, manifestations. L'organisation de repas, par exemple, permet de rassembler des femmes en plus grand nombre et s'insère dans une palette d'interventions que ses militantes sont aptes à concevoir et assumer. La solidarité des militantes de l'APF s'exerce plus graduellement car au début, bien des modes d'action n'appartiennent pas pour elles au champ du possible.

31 En revanche, les deux associations sont présentes dans le soutien aux luttes des années soixante, marquées par les inquiétudes concernant l'emploi à la suite de la fermeture des Fonderies et des licenciements effectués au chantier naval. Les syndicats recherchent d'ailleurs le soutien de toute la population, et lancent plusieurs appels aux ménagères. Toutefois, le souhait de voir les épouses participer à la manifestation intersyndicale nantaise de février 1964, contre les licenciements, s'accommode d'une formulation quelque peu impérative, les Unions locales rappelant que « les travailleurs licenciés doivent se présenter en bleu de travail, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants ». Enfin, les divers témoignages évoquent avec plaisir et fierté l'accueil des enfants de mineurs en grève, en 1948 et 1963. Or, en 1963, le Comité de solidarité adresse aux parents le tract suivant :

Votre enfant est bien arrivé à Saint-Nazaire. Des responsables syndicaux et des femmes de militants sont allés les chercher à Paris. Sitôt leur arrivée, ils ont dîné et couché à l'école Jean-Jaurès, sous la surveillance de femmes d'ouvriers. Mardi matin, les familles de militants qui s'étaient fait inscrire pour accueillir vos enfants sont venues les chercher et les ont emmenés à leur domicile.

32 Les femmes ne sont donc pas présentées comme militantes ou membres de l'APF ou de l'UFF ; elles sont femmes de militants, d'ouvriers, définies par l'activité professionnelle ou syndicale du mari. Dans les faits, sinon en théorie, le mouvement ouvrier reconnaît difficilement l'organisation de « ses » femmes, même s'il érige leur action en modèle de solidarité.

33 A partir de 1964, la pression sociale connaît peu de répit, mais la grève de 1967, déclenchée pour la parité avec les salaires de la métallurgie parisienne et la reconnaissance du rôle des mensuels, bénéficie d'une aura particulière, par la catégorie concernée (les mensuels)³⁴, son ampleur (toute la métallurgie nazairienne), sa durée (63 jours), l'importance de la solidarité et son calme. Pour la première fois, les salariées de la métallurgie (employées de bureau) participent de façon notable à une grève et très vite, trois d'entre elles tiennent symboliquement la banderole unitaire intersyndicale. Tout en contribuant à la solidarité générale, les militantes de l'APF et de l'UFF, en collaboration avec des femmes de la CFDT et surtout de la CGT, manifestent à trois reprises, regroupant 3 000 à 4 000 femmes, défilant sous leurs propres banderoles. Elles sont applaudies par les grévistes, mais, lors d'un entretien, un militant APF et CFDT se souvient que « pour certains, leur monde s'écroulait parce qu'une femme prenait la parole en public, avec un aspect syndicalisant ». Quoi qu'il en soit, le cercle militant s'agrandit à cette occasion, et certaines, pourtant non engagées, estiment leur présence indispensable « pour porter ça, pour le vivre en couple ». Le nombre de manifestantes surprend, réjouit incontestablement, mais le phénomène est très peu analysé. En particulier, le travail quotidien des associations depuis vingt ans n'est évoqué ni par les journalistes, ni par les syndicalistes.

34 Après 1967, de telles manifestations de femmes ne se produisent plus dans le cadre de la solidarité. Les femmes s'insèrent dans les défilés mixtes de soutien, moins nombreuses qu'en 1967 mais bénéficiant quand même de l'élan donné. A plusieurs reprises, les épouses de grévistes ou de licenciés sont sollicitées par les syndicats. L'UFF en prend également parfois l'initiative, mais perçoit alors, face à ce qui semble une forme d'ingérence, des réticences qui, selon Marthe Gallet, proviennent « plus des hommes que des organisations syndicales ». Elle ajoute que :

L'UFF entraînait les femmes à soutenir, mais ce n'était pas toujours bien compris, et même nos activités, quelquefois, en tant qu'organisation féminine auprès des syndicats ; disons que les rapports étaient bons, mais à condition de ne pas avoir trop l'air de s'occuper des problèmes des Chantiers ; soutenir l'action des hommes, mais ne pas dépasser certaines limites.

35 Les militantes de l'APF ont le même sentiment : « On avait l'impression à chaque conflit d'être les auxiliaires du syndicalisme de la production et puis après, ma foi, après... On n'avait pas l'impression d'être considérées comme interlocuteurs à part entière ». Leur soutien, tant regretté lorsqu'il est absent, semble presque dû lorsqu'il se manifeste. C'est le rôle des femmes d'ouvriers et à plus forte raison des femmes de militants.

36 Ces contradictions cèdent parfois la place à une solidarité apparemment sans faille du mouvement ouvrier, quand celui-ci s'estime atteint par la répression dirigée contre des femmes. Ainsi, en 1975-76, la CGT et l'UFF régionales s'investissent dans le soutien aux douze femmes d'ouvriers de l'usine Tréfinmétaux, près de Nantes³⁵. La CGT ayant appelé les épouses à venir apporter au directeur les réponses à des lettres individuelles de « mise en garde », douze d'entre elles sont inculpées pour séquestration et passent en procès à Saint-Nazaire, en juin 1976. Malgré l'existence d'un Comité de solidarité unitaire, le courant communiste apparaît dominant, en particulier lors du défilé de 2 000 personnes le jour du procès. Il s'agit d'une participation à la fois conséquente et modeste puisqu'il semble que l'UFF de Saint-Nazaire ait un moment espéré la présence de 5 000 femmes³⁶. Quoi qu'il en soit, l'issue victorieuse du procès (le tribunal déclare la nullité de l'instruction, puis le directeur de l'entreprise retire sa plainte) met pour une fois les femmes en vedette. Toutefois, lors de réunions de bilan avec le syndicat CGT de Tréfinmétaux, les inculpées lui reprochent de ne pas les avoir suffisamment associées aux décisions³⁷. Leur action a été exaltée, elles sont devenues un symbole du droit à soutenir les maris en grève, mais elles sont écrasées par le poids même de ce symbole, et la conférence de presse du syndicat CGT de Tréfinmétaux, qui souhaite pourtant valoriser l'action des femmes, trace les limites de l'analyse : « La lutte des femmes est juste car il est juste de vouloir vivre mieux. Nous pensons que l'entrée en lutte des femmes au côté de leur mari est un pas important dans le mouvement ouvrier. C'est cela la véritable libération des femmes ».

37 La priorité proclamée de la lutte des classes et la non-remise en cause des rapports sociaux de sexe confinent les femmes dans un statut d'éternelles subordonnées, qu'il s'agisse de la place au sein du couple ou dans les luttes sociales. La difficulté, déjà évoquée, des syndicats à considérer l'APF-CSCV et l'UFF comme leurs égales nourrit ce mode d'appréhension. Toutefois, ces dernières sont trop liées aux organisations ouvrières, et trop désireuses de s'en faire reconnaître, pour pouvoir ou vouloir acquérir une réelle autonomie. Que cela occasionne ou pas frustrations et déchirements, elles témoignent avant tout de leur appartenance de classe. Le soutien aux luttes ouvrières est un repère nécessaire qui donne un sens particulier aux activités féminines plus traditionnelles. La prise de conscience d'une solidarité de classe et son expression publique représentent ici un terreau indispensable à l'émergence de femmes-sujets, même si elles se mobilisent d'abord pour les revendications masculines et leurs incidences sur la famille, à laquelle elles s'identifient. En même temps, ce mode de conscientisation détermine des limites à leur conception d'elles-mêmes et à leur analyse de la situation des femmes, tout comme les modes de sollicitation du soutien des épouses révèlent les contradictions et le conformisme des organisations du mouvement ouvrier sur ce terrain.

Bibliographie

BIHAN Anne

1992 «L'innovation inachevée», *Autrement*, n°6.

Cahiers du GRMF

1991 «Femmes, famille et action ouvrière», n°6, sous la responsabilité de Geneviève Dermenjian.

DONEGANI Jean-Marie

1972 *MPF et MLP : 1942-1957, de l'Action catholique au combat politique*, Paris, Institut d'études politiques.

GARBBZ Michel

1979 *La question féminine dans le discours du PCF 1920-1978*, thèse d'administration publique, université de Picardie.

LOISEAU Dominique

1993 *Femmes et militantisme, Saint-Nazaire 1930-1980*, thèse de doctorat d'histoire, Paris VII.

Ministère de la Construction et région Pays-de-Loire

1959 (février) *Perspectives de l'emploi dans la région de Saint-Nazaire pour les dix prochaines années*, Archives départementales de Loire-Atlantique.

PIERRARD Pierre, LAUNAY Marcel, TREMPÉ Rolande

1984 *La JOC, regards d'historiens*, Paris, Editions Ouvrières.

ROUSSEAU Renée

1983 *Les Femmes rouges*, Paris, Albin Michel.

SOWERWINE Charles

1978 *Les Femmes et le socialisme*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

THÉBAUD Françoise

1992 *Histoire des femmes*, tome 5, Paris, Plon.

VARIN Jacques

1975 *J comme JC, 1920-1939*, Paris, Editions sociales.

Notes

1 Loiseau 1993.

2 Thébaud 1992 : 20.

3 Bihan 1992 : 81-94.

4 Ministère de la Construction et région Pays de Loire, 1959.

5 JOC-F : Jeunesse ouvrière chrétienne, masculine (JOC), féminine (JOCF), masculine et féminine (JOC-F). UJFF : Union des jeunes filles de France. LOC-F : Ligue ouvrière chrétienne, masculine (LOC), féminine (LOCF), masculine et féminine (LOC-F). CMF : Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme.

6 Le Groupe des femmes socialistes, puis Comité national des femmes socialistes, est interne à la SFIO, à laquelle les femmes doivent préalablement adhérer. Elles disposent néanmoins d'un journal, *La femme socialiste*, qui paraît jusqu'en 1939, mais l'influence dans le parti reste faible. Sowerwine 1984 : 76.

7 *Le Travailleur de l'Ouest*, organe socialiste régional, 17 mars 1934.

8 Conférence nationale des femmes socialistes, citée dans *Le travail industriel de la mère et le foyer ouvrier*, brochure UFCS (Union féminine civique et sociale), 1933.

9 Pierrard - Launay - Treppe 1984 : 76.

10 L'objectif semble atteint : à son congrès constitutif, l'UJFF, avec 9 643 adhérentes, représente 10 % des JC et en mars 1939 elle atteint presque 20 000 adhérentes alors que les JC demeurent stables. Varin 1975.

11 La nouveauté ne porte pas sur la non-mixité, car le PCF avait déjà essayé de regrouper les femmes (par exemple dans le cadre de la lutte anti-militariste), mais sur la volonté de construire un mouvement de masse.

12 Au septième congrès national du PCF, en janvier 1936, Martha Desrumeaux estime que le CMF place 100 000 cartes et rassemble 500 000 femmes. Cité par Garbez 1979 : 151.

13 Rousseau 1983.

- 14 *Cahiers du GRMF* 1991.
- 15 Entretien avec Paul Bacon, ancien dirigeant national, Donegani 1972.
- 16 Il s'agit d'une scission nationale entre deux orientations : celle du Mouvement de libération du peuple (avec comme organisations de masse les Associations familiales ouvrières), plus politique, influencé par le parti communiste, et celle du Mouvement de libération ouvrière (avec comme organisations de masse les Associations populaires familiales), pour lequel le changement de structure est impuissant sans un changement des mentalités intervenant par le biais de l'éducation populaire, à travers l'action quotidienne.
- 17 La destruction d'une partie des archives locales de l'UFF interdit une plus grande précision. En revanche, pour la décennie soixante-dix, ses bulletins locaux indiquent 300 à 360 adhérentes.
- 18 Rapport d'orientation de l'assemblée générale de l'APF nazairienne, 1952.
- 19 Assemblée générale de la Confédération nationale APF, 1958.
- 20 *Femmes françaises*, organe de l'UFF, janvier 1966.
- 21 Le congrès de 1964 consacre l'évolution politique de la CFTC, dont la déconcessionnalisation constitue un aspect marquant. Il se traduit par la persistance d'une CFTC à effectifs réduits, et la création de la CFDT. La quasi-totalité de la CFTC nazairienne passe à la CFDT.
- 22 *La Résistance de l'Ouest*, 17 mars 1958.
- 23 *La Résistance de l'Ouest*, 21 avril 1960.
- 24 L'APAF, Association populaire de l'aide familiale, a été créée par le Mouvement populaire des familles en 1946 (1948 à Saint-Nazaire). Elle incarne la volonté d'alléger le travail des femmes en milieu populaire. Les aides familiales sont des salariées, leur salaire provenant de la subvention de la Caisse d'allocations familiales et de la quote-part versée par les familles. Les militantes assurent la gestion de l'association.
- 25 Entretien avec une militante de l'APF-CSCV.
- 26 Selon un processus qui serait trop long à relater dans le cadre de cet article. Se reporter à Loiseau 1993.
- 27 Confédération nationale APF, 1972.
- 28 Document national *Etre femme*, 1975.
- 29 Les conséquences de la victoire électorale de la gauche en 1981, l'amointrissement du mouvement social et du mouvement des femmes constituent aussi, bien sûr, des facteurs influents de l'évolution des deux associations.
- 30 Les sources orales constituent ici un matériau essentiel. J'ai préservé un total anonymat pour les extraits d'entretiens se référant à la vie privée.
- 31 *Le Travailleur de l'Ouest*, 16 mars 1935.
- 32 *L'Éclair*, 30 juin 1966.
- 33 Elle sera, en 1972, la première présidente de l'APF nazairienne. En 1950, il s'agit encore du Mouvement populaire des familles.
- 34 Salarié(e)s rémunéré(e)s au mois : employé(e)s, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise.
- 35 Soazig Chappedelaine a réalisé en 1977 un film retraçant cette lutte, *Quand les femmes prennent la colère* (supervisé par René Vautier).
- 36 Compte rendu du Conseil local UFF de mai 1976.
- 37 Bulletin de l'Agence de presse Libération, Nantes, 6 octobre 1976.

Pour citer cet article

Référence électronique

Dominique LOISEAU, « Associations féminines et syndicalisme en Loire-Atlantique des années 1930 aux années 1980 », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 3 | 1996, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 10 février 2012. URL : <http://clio.revues.org/466> ; DOI : 10.4000/clio.466

À propos de l'auteur

Dominique LOISEAU

Dominique LOISEAU est docteur en histoire. Elle enseigne à l'université de Nantes. Elle va faire paraître : Femmes et militantisme, Saint-Nazaire et sa région, 1930-1980 à L'Harmattan, en 1996. Elle a publié : « Chrétiens et communistes de 1936 à la fin des années 50 », Cahiers du GRMF, n°6, 1991 et « Mixité et non-mixité dans les organisations catholiques-sociales, 1945-1980 », Egalité entre les sexes, mixité et démocratie (dir. Claudine Baudoux et Claude Zaidman), Paris, L'Harmattan, 1992.

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé / Abstract

Redoutant leur influence négative sur les maris grévistes, les syndicats ont parfois essayé de s'attirer les bonnes grâces des « ménagères ». A partir des années 1930, de nouvelles associations, issues des courants communiste et catholique-social, tentent de regrouper ces ménagères dans le cadre de ce qui peut s'apparenter à un syndicalisme de quartier (Comité mondial des femmes, Association populaire familiale, Union des femmes françaises). Organes d'assistance, de défense et de revendication, elles deviennent interlocutrices des syndicats professionnels en même temps qu'outils de gestation et d'expression d'une solidarité. Par là même, elles favorisent également l'émergence de femmes-sujets. L'article étudie également les relations entre les non-salariées, isolées ou groupées dans leurs associations, et le syndicalisme professionnel, essentiellement masculin.

Fearing their negative influence on the husbands on strike, the trade unions have sometimes tried to attract the housewives. From the years 1930 on, new associations, issued from the communist and social-catholic currents, try to organize those housewives within a structure similar to a local tradeunionism (Women world committee, Family popular association, French women union). Organisms of assistance, defense and claim, they become interlocutors of the professional trade unions as well as elements of gestation and expression of a solidarity. By the way, they facilitate the emergence of subject-women. The relations between the non wage-earners, isolated or organized in their associations, and the professional tradeunionism, essentially male, keep anyway a certain mark of ambivalency.